



Atari met fin de façon définitive au litige sur la franchise Alone in the Dark

- Le litige avait été initié en 2005 par Monsieur Frédéric Raynal et concernait le *gameplay* des jeux Alone in the Dark
- Le montant payé par Atari est cohérent avec la provision comptable au 31 mars 2018

Paris, le 18 septembre 2018 – Le Groupe Atari annonce un accord transactionnel avec Monsieur Frédéric Raynal et clôt ainsi un contentieux de près de 15 ans relatif au *gameplay* d'Alone in the Dark, la célèbre franchise propriété du Groupe Atari.

Monsieur Frédéric Raynal, salarié du groupe Infogrames Entertainment au début des années 1990, revendiquait la qualité de co-auteur de la franchise Alone in the Dark. Il invoquait un préjudice financier et moral né de la diffusion par le Groupe Atari des jeux basés sur l'univers d'Alone in the Dark et avait initié une procédure judiciaire en 2005. Sa demande initiale était de l'ordre de 17 millions d'euros, qu'il avait portée à plus de 25 millions d'euros.

Atari contestait être débiteur de Monsieur Raynal, mais ce litige qui s'éternisait nuisait à l'évolution de la franchise Alone in the Dark.

Atari et Monsieur Raynal ont convenu d'un accord transactionnel aux termes duquel tous les droits de la franchise Alone in the Dark, y compris le droit moral, sont la propriété d'Atari et les parties ne reconnaissent aucun tort. L'accord prévoit aussi le paiement par Atari à Monsieur Raynal de la somme de 358 000 euros et la remise de 39 250 actions Atari détenues en autocontrôle, à comparer à une provision de 300 000 euros figurant dans les comptes consolidés d'Atari au 31 mars 2018. L'accord est donc sans incidence significative sur ces comptes. Les parties ont enfin convenu d'une participation de Monsieur Raynal aux profits en cas de cession de la franchise Alone in the Dark ou en cas de licence d'exploitation consentie à un tiers.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation de ces projets, de leur budget d'exploitation et de leur plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur leur valeur.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net